

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 14 avril 2010

N° 34 / 2006 - 2011

Présidence de M. Laurent Pellegrino

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 3 mars 2010](#).
2. Démission de deux Conseillers communaux.
3. Assermentation d'un Conseiller communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Rapport-préavis de la Municipalité :
 - [N° 22/4.10](#) Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale.
7. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 17/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 26'500.00 pour la mise en place du plan d'approvisionnement économique du pays;
 - [N° 18/4.10](#) Modification du règlement de l'aide complémentaire communale – Réponse à la motion Bernard Meillaud;
 - [N° 21/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 162'000.00 pour l'implantation de la Direction de l'Etablissement primaire Prélude sur le site de Chanel, futur Etablissement primaire de Morges-Est;
 - [N° 23/5.10](#) Aide communale pour la reprise du Cinéma Odéon à Morges.
8. Rapports de commissions :
 - [N° 14/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009;
 - [N° 16/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.
9. [Interpellation du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants](#) concernant la "Charte de l'eau – région lémanique" promue par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) – Dépôt et développement.
10. [Postulat Claudine Dind](#) "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Dépôt et développement.
11. [Motion Stéphane Dewarrat](#) "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Développement.
12. [Motion Pierre Marc Burnand](#) "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à la Prairie-Sud" – Développement.
13. [Motion Jean-Hugues Busslinger](#) "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Développement.

14. [Motion Jean-Bernard Thüler](#) "Un toit pour tous, tous pour un toit " – Dépôt et développement.
15. Motion Eric Décosterd "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens dans la région" – Dépôt.
16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
17. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte plusieurs modifications à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- Modification du point N° 3 : Assermentation **d'un Conseiller communal**,
- Modification du point N° 7 : Ajout du préavis N° 23/5.10 – Aide communale pour la reprise du Cinéma Odéon à Morges,
- Nouveau Point N° 9 : Interpellation du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants concernant la "Charte de l'eau – région lémanique" promue par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) – Dépôt et développement,
- Nouveau point N° 10 : Postulat Claudine Dind "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Dépôt et développement,
- Nouveau point N° 14 : Motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit " – Dépôt et développement,
- Nouveau point N° 15 : Motion Eric Décosterd "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens dans la région" – Dépôt.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

- 99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont un sera assermenté au début de la séance.
- 19 sont absents,
- 80 **sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) :

Mustapha CADIR, Okkes CADIR, André CARRARA, Martine COSTA, Helder DE PINHO, Rémy DELALANDE, Barbara DELLWO, Katharina DELLWO BAUER, Philippe DERIAZ, Brigitte DESPONDS-BATAILLARD, Jacques DUBOCHET, Cedric FAVRE, Florence MAGES, Claude RANDIN, Cédric SCHOPFER, Christian SCHWAB, Gennaro SCOTTI, Giulio ZENONI.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) :

Christine MAYOR.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 3 mars 2010.](#)
2. Communication de la Municipalité
 - N° 19/4.10 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
 - Objet : Accueil préscolaire à la Bergerie, maintien des locaux des scouts et création de 11 nouvelles places dès la rentrée scolaire d'août 2010.
3. Rapport-préavis de la Municipalité
 - [N° 22/4.10](#) *Municipalité en corps*
 - Objet : Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale.
4. Préavis de la Municipalité
 - [N° 17/4.10](#) *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 26'500.00 pour la mise en place du plan d'approvisionnement économique du pays;

[N° 18/4.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics
Direction des finances, économie et contrôle de gestion*

Objet : Modification du règlement de l'aide complémentaire communale – Réponse à la motion Bernard Meillaud;

[N° 21/4.10](#) *Direction du patrimoine et administration scolaire*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 162'000.00 pour l'implantation de la Direction de l'Etablissement primaire Prélude sur le site de Chanel, futur Etablissement primaire de Morges-Est.

5. Rapports de commissions

[N° 14/4.10](#) *Direction du patrimoine*

Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics
Objet: Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009;

[N° 16/4.10](#) *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2010**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Démission de deux Conseillers communaux**

Le Président a reçu la lettre de démission de **Mme Béatrice DELAPRAZ**.

Mme Béatrice Delapraz est entrée au Conseil en 2008. Elle a participé à 1 commission. Elle a fonctionné comme secrétaire-suppléante.

Le Président a reçu la lettre de démission de **M. Serge AUBERT**.

M. Serge Aubert est entré au Conseil en 2006. Il n'a fait partie d'aucune commission.

3. **Assermentation d'un Conseiller communal.**

Dans sa séance extraordinaire du 14 avril 2010, le Bureau a élu **M. Julien WETTSTEIN** de la liste complémentaire du Groupe des Socialistes, Verts, et Indépendants, en remplacement de Mme Béatrice Delapraz.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. **Communications du Bureau**

Le dépouillement concernant les votations fédérales s'est déroulé le dimanche 7 mars 2010. Le Président tient à remercier l'ensemble des membres du Bureau pour leur disponibilité et leur engagement.

Le repas de gala du 40^e anniversaire de la Fête de la Tulipe aura lieu le jeudi 6 mai 2010 aux Halles CFF à Morges. Cette manifestation est organisée par l'Office du Tourisme de Morges. Renseignements et inscription sur le site www.morges-tourisme.ch.

Le Président lit la lettre que le Bureau a reçue le 31 mars 2010 de M. Robert André Loup, habitant de Morges. Ce courrier fait référence au Passage de la Tamise qui donne accès au Quai Strawinsky depuis la rue de Lausanne 24. Le bureau a transmis cette correspondance à la Municipalité.

M. le Municipal Yves PACCAUD explique que le propriétaire de la parcelle N° 416, située à la rue de Lausanne 24, a décidé d'emménager à cet endroit et a bloqué le passage à pied entre la rue de Lausanne et le Quai Strawinsky à l'aide d'un portail fermé à clef, malgré

une servitude grevant la parcelle.

Les services communaux ont réagi en demandant que ce passage reste ouvert au public, requête restée sans suite. La Commune a alors fait appel à la justice. Après 2 audiences, dont la dernière a eu lieu le 20 janvier 2010 à Nyon, le jugement rendu est le suivant :

le Président

- ordonne au propriétaire de laisser toute personne passer librement de la rue de Lausanne aux quais et vice-versa;
- interdit au propriétaire d'entraver le libre exercice de la servitude de passage par la présence d'un portail fermé à clef, ainsi que par la présence d'une signalisation susceptible de faire penser au public qu'il s'agit d'un passage privé;
- arrête les frais de justice à CHF 1'890.00 pour la commune, ce montant étant réduit à CHF 1'540.00 si aucune des parties ne requiert la motivation du jugement, et à CHF 1'650.00 pour le propriétaire, ce montant étant réduit à CHF 1'300.00 si aucune des parties ne requiert la motivation du jugement;
- dit que le propriétaire doit payer à la commune la somme de CHF 6'090.00 à titre de dépens, ce montant étant réduit à CHF 5'740.00 si aucune des parties ne requiert la motivation du jugement;
- rejette toutes autres ou plus amples conclusions.

M. Loup était présent à Nyon le 20 janvier 2010 et voulait assister à la séance mais il n'y a pas été autorisé car le Juge a décrété le huis clos.

Sur le fond, on peut constater que le jugement donne raison à la Municipalité. Toutefois, le jugement qui a été rendu n'est pas exécutoire et aucune demande d'effet suspensif ne peut être invoquée. Le propriétaire a requis la motivation qui sera envoyée par le Tribunal dans un délai usuel d'environ 3 mois. Le jugement sera donc exécutoire une fois les délais de recours échus. A ce stade, toutes les voies de recours n'étant pas encore épuisées, le dossier n'est pas clos.

5. **Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que les Conseillers ont reçu une communication écrite [N° 19/4.10](#) concernant l'accueil préscolaire à la Bergerie, le maintien des locaux des Scouts et la création de 11 nouvelles places dès la rentrée scolaire d'août 2010.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que la Municipalité a décidé d'annuler la séance de commission concernant le préavis [N° 17/4.10](#) (Demande d'un crédit de CHF 26'500.00 pour la mise en place du plan d'approvisionnement économique du pays). En effet, un article paru dans le quotidien "24 Heures" a relaté certains propos contradictoires d'un représentant de l'Etat de Vaud concernant ce dossier. La Municipalité a donc demandé des précisions au Département de la sécurité publique et de l'environnement, avec copie à la Conseillère d'Etat en charge du dossier, ceci afin de connaître leur attente dans ce dossier. La Municipalité ne manquera pas de renseigner le Conseil sur l'évolution de ce dernier.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la nouvelle déléguée à la communication a été choisie et se nomme Véronique Chaignat.

La Municipalité a reçu 100 dossiers de candidature. 12 candidats ont été convoqués pour un 1^{er} entretien et 3 pour un second. Mme Chaignat est ressortie du lot tant par la richesse de sa personnalité que par ses compétences acquises dans ses précédentes expériences professionnelles.

Après des débuts au Paléo Festival de Nyon, en qualité de responsable de la gestion plan média, elle a été responsable de la création et de la gestion de toute la communication externe auprès du fabricant de montres Hublot. Depuis juin 2005, elle occupe le poste de responsable marketing et communication à la Clinique de La Source.

Elle a l'expérience dans la mise en place d'un nouveau poste de chargé de communication ainsi que dans le domaine du site Web où elle a notamment mis en place la visite virtuelle de la Clinique. Elle a également une très bonne connaissance des institutions communales et cantonales et ses références sont excellentes.

Elle entrera en fonction le 1^{er} juin 2010. La Municipalité se réjouit de collaborer avec elle et de pouvoir compter sur cette nouvelle ressource pour relever les défis qui l'attendent en matière de communication qu'elle soit interne ou externe.

M. le Municipal Eric ZUGER annonce le dépôt du préavis [N° 23/5.10](#) concernant le Cinéma Odéon et explique que les propriétaires de celui-ci ont porté leur choix sur le projet de Mmes Chahnaz Sibaï et Vanessa Maurer.

L'état actuel du cinéma nécessite des travaux importants de rénovation. La fidélisation du public passe par la qualité de l'accueil et de l'infrastructure des lieux. Le bassin de population de la région comme la volonté tenace des repreneurs seront des atouts pour le succès de la réouverture de l'Odéon. Par le passé, le Conseil communal et la Municipalité ont toujours apporté leur soutien au maintien d'un cinéma à Morges.

M. le Municipal Frédéric JOMINI explique que les Services industriels de Morges procèdent régulièrement à des contrôles d'étanchéité, à l'aide de moyens modernes de détection, ceci afin de garantir la sécurité du réseau de distribution de gaz naturel. Lors du précédent contrôle, des émanations de gaz ont été repérées dans la rue Louis-de-Savoie, devant le N° 11. L'origine de la fuite a pu être localisée. Malheureusement, l'état de la conduite découverte nous oblige à la remplacer sur environ 50 mètres, faute de quoi son état de corrosion avancé provoquera d'autres avaries ces prochains mois. L'état de la conduite d'eau, parallèle à la conduite de gaz, nécessite également son remplacement préventif lors du même chantier.

Tout sera mis en œuvre pour mener rapidement ces travaux et minimiser les nuisances. Certaines interventions se dérouleront de nuit afin de pénaliser le moins possible, essentiellement les commerces ayant besoin d'eau. Ces travaux dureront jusqu'à mi-avril et les coûts sont estimés à environ CHF 50'000.00.

M. le Municipal Eric ZUGER présente et analyse le résultat des comptes de l'exercice 2009. Cette analyse montre

- Une forte augmentation des revenus de plus de CHF 5,6 millions, une diminution des charges de CHF 1,5 million et un excédent de CHF de 671'000.00 après les écritures de boucllement,
- Un exercice bénéficiaire pour la sixième fois consécutive,
- Une trésorerie saine et un endettement faible,
- Une faible influence de la crise économique,
- La poursuite de la réalisation de projets d'investissements dans les infrastructures publiques (projets d'aménagement Secteur Gare-Sud et En Bonjean),
- Un fond de réserve de CHF 13 millions pour soutenir d'autres projets d'investissements (construction d'une piscine régionale couverte, infrastructures pour la mobilité douce, PALM).

La parole n'est pas demandée.

6. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 22/4.10](#) Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Eric BAUER	Cedric FAVRE
Bertrand GILLIARD	Jean-Claude GOY	Catherine HODEL
Yves MENETREY		

7. Préavis de la Municipalité

[N° 17/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 26'500.00 pour la mise en place du plan d'approvisionnement économique du pays.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Didier BRÜGGER	Pierre Marc BURNAND
Adrien BUSCH	Nicola LOFOCO	Jean-Jacques REGAMEY
Vincent TETAZ		

[N° 18/4.10](#) Modification du règlement de l'aide complémentaire communale – Réponse à la motion Bernard Meillaud.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Esther BURNAND	Rémy DELALANDE
Catherine HODEL	Dominique-Anne KIRCHHOFER	Anne STERN-GRIN

Julien WETTSTEIN		
-------------------------	--	--

[N° 21/4.10](#) Demande d'un crédit de CHF 162'000.00 pour l'implantation de la Direction de l'Etablissement primaire Prélude sur le site de Chanel, futur Etablissement primaire de Morges-Est.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Laurent BEAUVERD	André BUCHER	Brigitte COENDOZ
Anne-Claire GIVEL FUCHS	François HENRY	Eddy STREIT
Rita WYSS		

[N° 23/5.10](#) Aide communale pour la reprise du Cinéma Odéon à Morges.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Michel BRAWAND	Claude BRUNNER
Adrien BUSCH	Jean-Jacques REGAMEY	Maria Grazia VELINI
Rita WYSS		

8. **Rapports de commissions**

[N° 14/4.10](#) *Direction du patrimoine
Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009.

M. Frédéric AMBRESIN, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Alain TROGER désire déposer un amendement concernant la défense des intérêts de la commune vis-vis du traitement des indemnités de sinistre par l'ECA.

Il estime que la réponse de l'expert en sinistres de l'ECA concernant le calcul des indemnités est scandaleuse puisqu'elle va à l'encontre des Conditions Générales d'Assurances concernant les bâtiments dont il nous donne lecture des articles 2, 6 et 8.

C'est pourquoi il propose d'amender le rapport de la commission en y ajoutant le point N° 3 suivant :

- **De donner mandat à la Municipalité d'agir envers l'ECA afin de tout mettre en œuvre pour que l'indemnisation de la commune soit appropriée.**

M. le Municipal Michel GRIVEL donne quelques renseignements qu'il a obtenus auprès de l'ECA.

Cet établissement est régi par la Loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels ainsi que par son Règlement d'application du 13 novembre 1991. Ce sont des textes législatifs qui constituent le fondement de leur activité et définissent les couvertures d'assurance applicables à l'ensemble des polices d'assurance conclues auprès de cet établissement.

L'indemnité d'assurance est calculée sur la base de la valeur du bien mobilier et immobilier touché au moment du sinistre si la couverture est établie valeur à neuf. La valeur de remplacement peut être augmentée de manière à permettre le remplacement d'un bien sinistré par un bien semblable neuf mais au maximum 150 % de l'indemnité, ceci pour éviter que les propriétaires de bâtiments très mal entretenus puissent les reconstruire en faisant du bénéfice. Les Conditions Générales d'Assurances incendies et éléments naturels ont uniquement pour but de donner aux assurés un aperçu des principales dispositions légales applicables à l'assurance incendie et éléments naturels.

Le litige en question porte sur les coupoles situées en toiture. L'ECA estime que ces objets ont une durée de vie de 12 ans avec un amortissement de 6,25 % par année. Il propose de les indemniser à 25 % car certaines de ces coupoles avaient entre 15 et 20 ans. De plus, il prend en charge l'intégralité du travail et l'élimination du matériel. C'est pourquoi la Municipalité invite les membres du Conseil à refuser cet amendement.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle que l'ECA est connu pour ne pas être particulièrement généreux dans ses indemnités. Les explications des sociétés d'assurances se révèlent souvent très techniques et ont souvent un caractère juridique que peu de personnes maîtrisent. Il existe un doute et cet amendement demande simplement à la Municipalité de réagir afin qu'elle soit indemnisée correctement et pourquoi pas en se faisant aider des conseils d'un avocat.

M. le Municipal Michel GRIVEL estime que, dans le cas présent, l'ECA a rempli son mandat. Il serait néanmoins d'accord de reprendre contact avec cet établissement en présence éventuellement de quelques représentants du Conseil communal.

L'amendement déposé par M. Alain Troger proposant l'ajout d'un nouveau point :

- **de donner mandat à la Municipalité d'agir envers l'ECA afin de tout mettre en œuvre pour que l'indemnisation de la commune soit appropriée.**

est accepté à une majorité évidente.

Au vote :

Les conclusions du rapport ainsi amendé sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 15 ans, à raison de CHF 50'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011;
3. de donner mandat à la Municipalité d'agir envers l'ECA afin de tout mettre en œuvre pour que l'indemnisation de la commune soit appropriée.

N° 16/4.10

Objet :

Municipalité en corps

Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.

Une erreur a été commise au point N° 3 du rapport de la Commission, à la dernière ligne : C'est une subvention de la Confédération et non des CFF.

M. Frédéric AMBRESIN, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur la RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions de l'Etablissement incendie et éléments naturels (ECA), de l'Office fédéral des routes (OFROU), de la Confédération dans le cadre des mesures A du projet d'agglomération Lausanne/Morges, des participations des propriétaires privés des parcelles du PPA En Bonjean et de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) non déduites;
2. d'accepter de déduire de celui-ci, pour le calcul des frais d'amortissement, la participation financière des propriétaires fonciers tiers et de la Ville de Morges, selon convention, soit CHF 1'925'000.00;
3. de dire que le solde, à savoir CHF 4'043'000.00, sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 202'150.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

9. Interpellation du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants concernant la "Charte de l'eau – région lémanique" promue par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) – Dépôt et développement

Le texte de développement de cette interpellation figure en annexe 1 au procès-verbal.

Cette interpellation est appuyée par plus de 5 signatures, elle est immédiatement recevable, selon l'article 63 du Règlement du Conseil communal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

10. Postulat Claudine Dind "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Dépôt et développement

En préambule, Mme Claudine DIND informe le Conseil que ce postulat va être déposé au niveau fédéral, cantonal et probablement également dans d'autres communes. Le texte de développement de ce postulat figure en annexe 2 au procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

11. Motion Stéphane Dewarrat (Entente Morgienne) "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Développement

Le texte de développement de cette motion figure en annexe 3 au procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

12. Motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à la Prairie-Sud" – Développement

Le texte de développement de cette motion figure en annexe 4 au procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

13. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Développement

Le texte de développement de cette motion figure en annexe 5 au procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

14. Motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit" – Dépôt et développement

Le texte de développement de cette motion figure en annexe 6 au procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

15. Motion Eric Décosterd "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens dans la région" – Dépôt

M. Eric DECOSTERD développera cette motion lors de la prochaine séance.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la [question de M. Eric Décosterd du 3 mars 2010](#) concernant le prix de l'eau potable.

Le prix de l'eau est très variable suivant la région dans laquelle celle-ci est fournie. Il existe près de 3'000 distributeurs d'eau répartis sur le territoire suisse et sans doute autant de prix différents de l'eau potable.

Il n'est pas possible de comparer simplement ce prix entre deux distributeurs. Il faut effectuer une analyse complète et détaillée de la structure de chaque entreprise ainsi que de ses caractéristiques pour établir les coûts et le financement de la distribution de l'eau.

Il serait facile de donner le prix de l'eau par m³ vendue dans quelques villes de Suisse romande, comme à Lausanne CHF 1.95 et Nyon CHF 1.60 selon les villes que vous avez citées. Mais, nous n'aurions que la satisfaction de prime abord de voir que le prix de l'eau potable vendue à Morges est tout à fait avantageux puisqu'il est de CHF 1.50.

Pour mieux comparer le prix de l'eau et surtout pour vérifier si celui-ci est en adéquation avec la structure de l'entreprise, mais aussi avec les caractéristiques financières et techniques du réseau, les Services industriels de Morges ont décidé de participer à un benchmarking pour les distributeurs d'eau, organisé par la Société suisse du gaz et de l'eau (SSIGE) en 2009.

Huit distributeurs d'eau ont pris part au projet en Suisse romande et vingt en Suisse alémanique. Après avoir effectué une collecte de données qui comprenait aussi bien des indications sur la structure du personnel, la répartition des heures en fonction des tâches, les coûts par processus, l'âge et le type des conduites et la situation financière en fonction des investissements, une évaluation a pu être réalisée. Sur la base des critères définis, un bilan a pu être tiré et une comparaison effectuée.

En résumé et en comparaison avec tous les distributeurs d'eau, il s'avère que le prix pratiqué à Morges correspond aux besoins pour couvrir les frais d'exploitation, mais aussi les frais financiers pour garantir la pérennité du réseau.

En ce qui concerne l'évolution du prix dans notre Commune ces dix dernières années, il a été adapté le 1^{er} janvier 2008, en le passant de CHF 1.20 à 1.50. Cette augmentation de CHF 0.30 est justifiée par les investissements entrepris par la Ville de Morges pour le remplacement de la conduite d'adduction et la réalisation d'une 2^e cuve au Réservoir du Morand. Son maintien dans les années futures permettra de couvrir les frais d'amortissement et d'intérêts.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la [question de M. Jean-Bernard Thüler du 3 février 2010](#) concernant l'étude et la réalisation de bandes cyclables sur chaque tronçon où une réfection de chaussée est prévue, la ville de Morges étant une commune qui se préoccupe de la mobilité douce.

En préambule, il faut préciser que la réalisation de bandes cyclables ne va pas systématiquement de pair avec une réfection de chaussée. Elle doit plutôt faire l'objet d'un concept global de déplacements en mobilité douce sur le territoire de la commune de Morges.

Notre ville fait partie de l'agglomération Lausanne-Morges et, dans ce cadre, la mobilité douce représente un volet très important de ce projet qui sera mis en place dans les années à venir et ceci dès 2011.

Dans le cadre de la hiérarchisation du réseau routier, un concept général d'accessibilité, intégrant tous les modes de transport, a été établi et un guide des recommandations est actuellement en consultation auprès de toutes les communes. Celui-ci définit, en fonction du niveau hiérarchique du tronçon de chaussée, les aménagements recommandés pour tous les modes de transport, dont les vélos.

Un concept directeur des cheminements à privilégier pour les cyclistes a été étudié et différentes mesures seront réalisées dont la création de bandes cyclables. Toutes ces mesures sont planifiées en collaboration avec les instances régionales et locales ainsi que les groupes d'intérêt, dont notamment le groupe Vélo-Morges, l'ATE, le Service cantonal de la mobilité, le TCS et les divers services communaux.

La Ville de Morges met ainsi progressivement en œuvre les différentes mesures pour améliorer de façon coordonnée les aménagements nécessaires pour faire progresser les différents modes de déplacements.

En ce qui concerne les vélos, notons en particulier l'aménagement prochain d'une bande cyclable sur l'avenue de Riond-Bosson qui sera marquée jusqu'à la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE), ceci en accord et avec la collaboration de la Commune de Tolochenaz. La requalification de la RC1 prévoit aussi d'améliorer considérablement la mobilité douce. Notons que, même si cette étude pilotée par Région Morges s'arrête aux portes de la Ville, les tronçons en traversée de la RC1 ne sont pas oubliés puisque traités dans le cadre du Plan directeur communal.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la [question de M. Didier Brügger du 3 février 2010, soutenue par M. Jean-Bernard Thüler](#), concernant le réaménagement de l'arrêt de bus N° 703 à la rue de la Gare, ceci afin de répondre au problème de l'encombrement du trottoir par les voyageurs, surtout en cas de mauvais temps.

Après observation *in situ*, la Municipalité tient à souligner que l'encombrement susmentionné ne se vérifie que de façon ponctuelle aux heures de pointe scolaires, soit au maximum deux fois par jour. La proposition de réaménagement de cet arrêt avec un nombre plus important de places assises et couvertes ne résoudrait le problème que de façon très partielle. Le manque d'espace entre la route et les bâtiments existants serait encore accru par un tel aménagement et cette intervention s'avérerait relativement onéreuse.

Par ailleurs, rappelons que l'ensemble du secteur va faire l'objet, dans les années à venir, d'un réaménagement complet (démolition et reconstruction des bâtiments existants, réaménagement de l'espace public, etc.). Il semble donc disproportionné d'engager actuellement des travaux qui ne pourront être que provisoires sans apporter une réelle réponse au problème.

17. **Questions, vœux et divers**

M. Jean-Jacques REGAMEY explique que le Canton de Vaud est tombé sous la domination bernoise en 1536, en a été libéré le 24 janvier 1798 et qu'il y a exactement 207 ans aujourd'hui qu'il est entré dans la Confédération. Il aurait souhaité, en début de séance, pouvoir invoquer la sagesse vaudoise d'alors sur les débats de ce soir.

Mme Catherine HODEL rappelle qu'à la fin du Conseil du 3 mars dernier, M. Frédéric Ansermet, représentant du "Fil Rouge", est intervenu pour nous invectiver et nous inciter à entreprendre des mesures pour les sans-abris de Morges.

Elle n'a pas apprécié la manière dont cette personne est intervenue et remercie M. Stella d'avoir tenté de contenir les réactions de ce monsieur durant toute la séance. Par contre, les propos tenus ainsi que les articles paraissant régulièrement dans la presse régionale relatant certaines situations dramatiques d'expulsions ou de sans-abris ne la laisse pas indifférente.

Dans le programme de la législature 2006 – 2011, au point N° 2.4 "renforcement de la politique sociale", il est prévu, entre autre, de conduire une réflexion sur les appartements de secours.

Mme Hodel pose la question suivante : cette réflexion sur les appartements de secours a-t-elle été menée ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO explique que le Service de la jeunesse et de la sécurité sociale étudie actuellement cette possibilité d'appartements de secours.

Un tel logement est censé être une solution de transition. Le bénéficiaire ne peut en profiter que pour un certain laps de temps et il faut rapidement lui trouver un autre appartement, ce qui est actuellement très difficile dans notre ville.

Mme Morel-Podio a reçu personnellement M. Ansermet et il est vrai que les personnes dont il a parlé sont dans une situation de précarité importante et grave qui ne peut être résolue facilement. Il est à relever que cette problématique touche toute la Suisse romande.

Un certain nombre d'appartements subventionnés existent à Morges et il est éventuellement prévu d'en construire d'autres sur la parcelle "En Bonjean".

La motion de M. Jean-Bernard Thüler permettra de donner une impulsion à la Municipalité pour avancer plus rapidement dans ce projet. Il ne faut néanmoins pas oublier que toutes ces mesures auront un certain coût.

M. Bastien MONNEY tient à remercier la Municipalité et l'administration communale pour leur investissement dans la problématique des horaires de la ligne 703 des TPM.

Le lundi 12 avril dernier, l'horaire modifié de cette ligne de bus desservant le quartier Moulin-Delay-Grassey est entré en vigueur. Il relève l'amélioration des cadences aux heures de pointe, en soirée jusqu'à 23 heures et le week-end.

Ces améliorations ne sont néanmoins pas optimales et les riverains attendront avec intérêt la présentation de l'horaire 2011.

M. Jean-Marc PASCHE désire poser quelques questions concernant la Galère et le terrain de la Blancherie :

- est-il exact que la Municipalité a abandonné une créance d'environ CHF 16'000.00 concernant des frais de remise en état du terrain et du quai après construction du navire ?
- l'Association occupe-t-elle toujours, partiellement ou complètement, la parcelle de la Blancherie ?
- l'Association reçoit-elle un soutien régulier de la commune, qu'il soit financier ou par le biais de prestations en nature ?
- il est de notoriété publique que l'Association entend développer ses activités du côté de Montreux, région dont la vocation touristique est évidemment nettement plus importante que sur La Côte. Il semble néanmoins qu'elle tiendrait à rester basée à Morges. Qu'en est-il des relations à cet égard avec la Municipalité ?
- si la réponse est oui au point précédent, la construction d'un ponton d'embarquement est-elle toujours d'actualité (vers le Port du Petit-Bois) ? Il convient de rappeler qu'actuellement les embarquements se font au débarcadère de la CGN, solution totalement illégale en regard de la loi suisse sur la navigation et qui ne peut donc être que provisoire, même si souvent le provisoire dure.

M. Alain TROGER demande quel est le délai prévu pour rabaisser la rampe nord du passage inférieur des Charpentiers. Il relève également qu'un ascenseur avait été envisagé dans les plans d'aménagement de ce passage. Est-il prévu de le réaliser ?

M. le Municipal Yves PACCAUD explique que le rabaissement de cette rampe est prévu et se fera lors des travaux de Charpentiers Nord qui n'ont pas encore démarré. La construction d'un ascenseur avait effectivement été proposée et il aurait également pu être utilisé pour le parking souterrain. Les propriétaires du parking n'ont cependant pas été d'accord de financer cette construction. Ce détail sera néanmoins rediscuté lors de la mise à l'enquête de Charpentiers Nord.

M. Eddy STREIT relève que les riverains du chemin du Banc-Vert, de l'avenue Hugonnet et du chemin de Rosemont ont dû à plusieurs reprises s'adapter à des nuisances sonores et olfactives engendrées par divers chantiers. Depuis peu, la surface jouxtant le petit parc situé derrière les murs de l'autoroute a été divisée en places de stationnement peintes en blanc dans un premier temps puis en jaune quelques jours après et numérotées. Il pose les questions suivantes :

- qui va venir se garer sur ces places alors que cette zone est interdite à la circulation et au stationnement pour les non-riverains ?
- n'y aurait-il pas dû avoir une mise à l'enquête officielle ou à tout le moins un avis aux riverains ?

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité de sa réponse concernant les bandes cyclables.

Concernant la cantine construite sur la "Morges" pour la Fête de la Tulipe, il demande s'il serait possible de prolonger son exploitation durant tout l'été, ceci afin d'animer le parc de l'Indépendance pendant la belle saison.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h35.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron

- [Annexe 1](#) : Interpellation du Groupe des Socialistes, verts et indépendants concernant la "Charte de l'eau – région lémanique" promue par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) – Développement
- [Annexe 2](#) : Postulat Claudine Dind "Protéger l'environnement et découvrir de nouvelles saveurs sans viande et sans poisson, au moins une fois par semaine, dans nos lieux d'accueil pour écoliers et garderies communales" – Développement
- [Annexe 3](#) : Motion Stéphane Dewarrat "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Développement
- [Annexe 4](#) : Motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à la Prairie-Sud" – Développement
- [Annexe 5](#) : Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Développement
- [Annexe 6](#) : Motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit " – Développement